

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL EN DATE DU 11/09/2023**

Début de séance à 20h00

Présents : Frédéric LAFOUGERE, Maryline VERNE, Sébastien DELMAS, Sébastien ALLIER, Evelyne THOMAS, Magali SABOT, Nathalie CRIONNET, Hervé GROSBELLET, Cédric LEGAT, Bernard BISSUEL, Jean-Claude TISSOT.

Pouvoirs : Estelle DUFOUR à Maryline VERNE, Louis COSTA à Magali SABOT

Secrétaire de séance : Sébastien DELMAS

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 10/07/2023

Le compte-rendu de la séance du 10/09/2023 est adopté à l'unanimité des présents.

2. CESSION PARTIELLE PARCELLE AB 242

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante qu'il a été contacté par la société immobilière Feurs Immobilier dans le cadre de la vente d'un tènement immobilier appartenant à Monsieur Jean-François GAL-LIFFET. En effet, les acquéreurs potentiels aimeraient acheter à la commune une partie de la parcelle cadastrée afin d'agrandir leur tènement immobilier.

Il précise avoir reçu M. Benoît GUILLAUME, riverain de cette parcelle, et que ce dernier souhaite également acheter une portion de cette parcelle.

Après discussions, les élus décident que la parcelle soit vendue aux 2 acquéreurs potentiels (époux VIAL et Benoît GUILLAUME). Le prix de vente sera de 20 € le m² et que tous les frais inhérents à cette vente soient à charge des acquéreurs.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité des présents.

3. APPROBATION DU PRINCIPE DE CREATION ET DE PARTICIPATION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA CC DE FOREZ-EST (CCFE) ET LA COMMUNE D'EPERICIEUX ST PAUL, DE SALT EN DONZY, COTTANCE, PONCINS, CHAMBEON, CIVENS, MONTCHAL, NERONDE, ST AGATHE EN DONZY, ESSERTINES EN DONZY, ST MARTIN LESTRA ET PANISSIERES ET DESIGNATION DU REPRESENTANT AU SEIN DE LA CAO

Monsieur le Maire rappelle aux élus que les collectivités sont tenues d'établir un diagnostic du système d'assainissement des eaux usées suivant une fréquence n'excédant pas 10 ans. Il rappelle également :

- qu'au 01/01/2026 la CC de Forez-Est doit prendre la compétence assainissement collectif actuellement à charge des collectivités,

- que l'étude du schéma directeur d'assainissement collectif permettra de définir les programmes de travaux et d'affiner le montant global des travaux prioritaires à réaliser sur le territoire et de préciser les hypothèses prises dans les simulations financières pour affiner l'évolution du prix de l'assainissement des services actuels et en 2026, du service intercommunal.

Ainsi, les Communes de Balbigny, Cleppé, Jas, Mizérieux, Pinay, St Cyr de Valorges, St Jodard, St Marcel de Félines, Ste Colombe sur Gand et Salvizinet et la Communauté de Communes Forez-Est ont décidé de se rapprocher afin de conclure une convention de groupement de commandes en vue de la passation d'un marché public de prestations intellectuelles portant sur la réalisation de 10 Schémas Directeurs Assainissement.

La CC de Forez-Est se propose d'être le coordonnateur pour le marché public de ce groupement de commande et de nous accompagner durant toute l'étude.

Monsieur le Maire propose aux élus de participer à ce groupement de commande et de nommer M. Lafougère, titulaire de la commission communale d'appel d'offres, et Mme Maryline VERNE, suppléante de la commission communale d'appel d'offres.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité des présents.

4. PARTICIPATION AU GROUPEMENT ACHAT POUR ELECTRICITE ET GRANULES BOIS ORGANISE PAR LE SIEL (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ENERGIES DE LA LOIRE)

Monsieur le Maire indique à l'assemblée délibérante que SIEL – Territoire d'Energies va organiser un nouveau marché d'achat de granulés bois et d'électricité pour la période 2026 à 2029 pour les collectivités ligériennes. Il propose aux élus d'intégrer ces 2 marchés afin d'obtenir de meilleurs prix compte tenu des volumes.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité des présents.

5. APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS EN MATIERE DE LECTURE PUBLIQUE AVEC LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Monsieur le Maire rappelle que la Médiathèque départementale de la Loire apporte un concours au bon fonctionnement de la bibliothèque municipale (expertise et les conseils techniques, offre de formation, ingénierie culturelle et sociale, offre documentaire : prêt de documents, ressources numériques, outils d'animation...). Il rappelle également les enjeux sociaux, culturels et économiques du développement de la lecture publique sur le territoire.

Monsieur le Maire présente ensuite le contenu de la convention de partenariat et d'objectifs proposée par le Conseil départemental :

- préconisation d'un budget de 2 € par habitant pour constituer, renouveler et maintenir un fonds documentaire de qualité
- préconisation d'un budget de 0.5 € par habitant pour développer l'action culturelle sur le territoire
- la formation des salariés et bénévoles intervenant dans le domaine de la lecture publique, avec notamment la prise en charge des frais annexes à ces formations
- la gratuité d'accès à la bibliothèque, aux animations et actions culturelles.

Il précise enfin que les objectifs définis dans la convention feront l'objet d'évaluations, présentées au Conseil municipal, en 2025 et à l'échéance en 2027.

En accord avec les bénévoles de la bibliothèque municipale, il propose à l'assemblée délibérante d'approuver cette convention.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité des présents.

6. APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE L'ECOLE DE MUSIQUE ET DANSE BALBIGNY-BUSSIERES ET LA COMMUNE DE SAINT MARCEL DE FELINES

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité souhaite que les enfants et adultes de notre commune puissent bénéficier d'une formation musicale avec l'Ecole de Musique et Danse Balbigny-Bussièrès et qu'une convention a été signée en novembre 2022 jusqu'en 2025 (délibération 2022-085 en date du 28/11/2022).

Il indique que, à la demande de l'association, cette convention est prorogée jusqu'en 2026.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité des présents.

7. DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS

Les décrets n° 2022-1520 du 06/12/2022 et l'arrêté du 06/12/2022 pris en application de ce décret indique que les collectivités doivent désigner un référent déontologue pour les élus. La loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l' élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes.

Monsieur le Maire propose aux élus de désigner comme référent déontologue des élus la personne proposée par le Centre de Gestion de la Loire et d'adhérer à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le Centre de Gestion de la Loire.

Les membres du Conseil Municipal refusent cette délibération à la majorité des présents par 8 voix contre, 2 pour et 1 abstention.

8. AVENANT AUX CONTRATS DE LOCATION DES APPARTEMENTS COMMUNAUX AFIN D'INTEGRER LA REFORME DES ORDURES MENAGERES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la CC de Forez-Est a modifié le système d'encaissement des ordures ménagères avec un passage en REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères). En effet, depuis le début d'année 2023, ce sont les propriétaires des biens immobiliers qui sont facturés ; charge à eux de refacturer les montants correspondant aux locataires.

En conséquence, il demande aux élus la possibilité d'établir un avenant à tous les contrats de location existants au 01/01/2023, et ceux établis après le 01/01/2023 si la mention n'y figure pas, afin d'intégrer les nouvelles modalités de paiement de l'enlèvement des ordures ménagères ; les locataires continuant de faire les démarches auprès de la CC de Forez-Est pour avoir un bac d'ordures ménagères à leur arrivée et le rendre à leur départ,

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité des présents.

Arrivée d'Isabelle MOLLON à 20h56

9. MODALITES DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES A COMPTER DU 01/01/2024

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de revoir les modalités de location de la salle polyvalente dite « Maison du Temps Libre ».

Il propose

- de fixer de fixer les montants de location comme suit, à compter du 1er Janvier 2024 :
 - **SALLE POLYVALENTE DITE « MAISON DU TEMPS LIBRE »**
 - personnes habitants la Commune : 250 €
 - personnes extérieures à la Commune : 480 €
 - associations locales : *gratuit mais obligation de souscrire au nettoyage pour un montant de 50 € (ménage réalisé par les agents communaux)*
 - **SALLE CANTINE-CUISINE DU BÂTIMENT « LA RUCHE »**
 - personnes habitant la Commune : 200 € ; ménage inclus (sauf toilettes)
 - personnes extérieures à la Commune : 250 € ; ménage inclus (sauf toilettes)
- de fixer le montant de la caution à 500 € quelle que soit la salle louée,
- de proposer aux personnes qui louent la salle la possibilité de confier le ménage à un prestataire extérieur (sauf toilettes) pour le prix de 100 € (*montant indexé sur le prix du prestataire*),
- de demander des arrhes de 50 % du montant de la location à la réservation afin de valider cette réservation,

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité des présents.

10. REMBOURSEMENT DE FACTURES A DES ELUS

Messieurs DELMAS et LAFOUGERE, intéressés, ne prennent pas part au vote.

Madame la 1^{ère} adjointe informe les membres du Conseil Municipal que Messieurs DELMAS et LAFOUGERE ont payé des factures pour le compte de la mairie : 393.77 € par M. Sébastien DELMAS (tableau blanc, un écran de projection et des marqueurs permanents), et 709.97 € par M. Frédéric LAFOUGERE (2 ordinateurs et câbles vidéo). Elle propose à l'assemblée délibérante de leur rembourser les sommes avancées.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité des présents.

11. ADMISSION DE TITRES DEVENUS IRRECOURVABLES EN NON VALEUR B. COMMUNAL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier adressé par la Trésorerie de Feurs concernant des créances anciennes qui n'ont pu être recouvrées et propose au Conseil Municipal de les annuler. Pour l'exercice 2021, la somme s'élève à 17.76 €.

Les membres du Conseil Municipal valident cette délibération à l'unanimité des présents.

12. VENTE DE VELOS ELECTRIQUES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune est détentrice de 2 vélos électriques ; ces derniers étant destinés à la location à des particuliers. Aucune location n'ayant été faite depuis plusieurs mois, il propose aux élus de revendre ces vélos inutilisés.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité des présents.

13. QUESTIONS DIVERSES

Bernard BISSUEL demande des informations sur le futur gîte communal. Il lui est répondu que, dans un premier temps, seul le 1^{er} étage pourra être rénové afin de réaliser 10 à 12 couchages avec des 2 ou 3 sanitaires. La commission bâtiments, qui pourra être élargie aux autres élus, se réunira le 21/10/2023 à ce sujet.

Il invite les élus aux 50 ans des Pas Pressés le 16/09/2023. La table panoramique et le chemin des Pas Pressés seront inaugurés à cette occasion.

Il précise que, sur les chemins de randonnées, les arbres tombés ont été dégagés.

Nathalie CRIONNET indique, qu'après la trêve estivale, la bibliothèque a réouvert ses portes.

Hervé GROSBELLET rappelle que la fête des classes est prévue le 07 octobre prochain.

Cédric LEGAT rappelle que le choix du logo communal n'est pas encore acté. La commission communale communication se réunira prochainement avec M. le maire et les adjoints à ce sujet.

Sébastien ALLIER précise que les potentiels acquéreurs de la parcelle 16 du lotissement ne donnent pas suite. Il reste 3 parcelles à la vente : les lots 5, 16 et 17.

Des aménagements seront prochainement réalisés pour améliorer l'accès au chemin des Charmeaux. Une réponse des services du Département est attendue pour la création d'une écluse sur la RD 5.

Maryline VERNE informe les élus que la rentrée scolaire s'est bien passée : 4 classes avec un total de 75 élèves à ce jour (arrivée de M. Cochat pour la classe GS/CP).

Un temps d'échange sera proposé aux parents le mardi 12 septembre après l'école, sous forme d'ateliers ; l'équipe enseignante et le sou des écoles participeront également à ce temps.

En partenariat avec la CC de Forez-Est, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) propose un accompagnement pour lutter contre l'obésité des enfants (des tracts sont disponibles en mairie et sur les réseaux sociaux de la commune).

Accueil ados : un goûter est proposé le 20/09/2023.

Le 04/09, une troupe d'artistes, se déplaçant à vélo, est intervenue à la MAPA Chantepierre pour un spectacle, 2 classes de l'école étaient également présentes.

Sébastien DELMAS fait un point sur les bâtiments :

- école : installation internet dans la nouvelle classe avec David CARRICONDO, Louis COSTA et les agents.

L'escalier en bois reliant la cour au chemin vers Loire Habitat doit être changé.

- maison du temps libre : les boiseries extérieures ont été repeintes par les jeunes durant l'été

- La Ruche : le mur devra être repris Impasse Lapérie car le crépis a « soufflé » ; devis à recevoir

- Appartement mairie : le logement de 75 m² étant disponible à la location, des travaux de réfection de la salle de bains seront réalisés ainsi que la cage d'escalier commune.

- Vestiaire foot : les travaux de réfection, suite à la grêle de septembre 2022, seront réalisés en septembre-octobre

Il indique que les jeunes employés durant l'été ont bien travaillé. Marjorie BARDOU a quitté la collectivité suite à la fin de son contrat, idem pour Catherine BILLOTET à l'école.

Evelyne THOMAS revient sur le travail des élus du Conseil Municipal des Enfants. Ils organisent une matinée « Nettoyons nos chemins » le dimanche 1^{er} octobre de 9h00 à 12h00.

Ils travaillent également sur un projet d'aménagement du parking de la maison du temps libre (pose de panneaux de basket, piquets bois le long de l'étang, mise en place d'un passage piétons entre le parking de la salle et l'étang...);

Magali SABOT indique que, pendant la période canicule, la commission des solidarités s'est mobilisée pour appeler les personnes isolées afin de leur proposer leur aide si besoin. Les personnes contactées ont remercié la municipalité pour leur initiative.

Des demandes d'emplacement sur le marché hebdomadaire ont été reçues en mairie : un affûteur et un traiteur pour la vente de produits cuisinés portugais. Elle reprendra contact avec les demandeurs. Elle précise que la tyrolienne est à retendre – S. Delmas fera intervenir les agents.

Frédéric LAFOUGERE indique aux élus que Bernadette THOMAS fera valoir ses droits à la retraite au 01/10/2023.

Un audit énergétique de l'école a été réalisé par le SIEL ; il recevra les auteurs du compte rendu avec Sébastien DELMAS.

Une réunion est prévue avec les architectes des bâtiments de France et bureau d'étude Fabriques le 20 septembre prochain pour l'aménagement de la place du village.

Le Département a octroyé une subvention de 13 900 € à la commune pour la rénovation énergétique du vestiaire foot.

Un rendez-vous est programmé le 20 septembre avec l'association locale de Neulise des Restos du Cœur. Il rappelle que le SMAELT organise une enquête publique jusqu'au 15/09/2023.

Il a reçu un courrier de l'association du théâtre l'informant de la mise en sommeil (à leur demande, la subvention prévue cette année ne leur sera pas versée).

Un courrier a été reçu de la DREAL concernant l'étude acoustique des maisons riveraines de la 2 x 2 voies RN 82, aucun impact bruyant relevé.

Une fête des voisins est organisée à l'initiative du Foyer Roche Félines le 23/09 (riverains Chemin de Château Gaillard et du lotissement).

Le Département a répondu que le projet de piste cyclable sur des communes de la CoPLER et Saint Marcel de Félines sera étudié par leurs services.

Prochain conseil municipal : lundi 16 octobre 2023 à 19h45.

La séance est levée à 22h32

**Le secrétaire de séance,
Sébastien DELMAS**



**Le Maire,
Frédéric LAFOUGÈRE**

